

Du nouveau dans la conduite

Est-ce que tous les permis doivent être changés le 16 septembre 2013 ?

NON. Les permis roses cartonnés restent valables jusqu'au 19 janvier 2033.

Faut-il aller chercher un nouveau permis en préfecture ?

NON. Seuls les nouveaux conducteurs ou les personnes souhaitant une nouvelle catégorie reçoivent un nouveau permis; les professionnels qui renouvellent leur permis de conduire ou les personnes ayant déclaré une perte ou un vol également.

Quand le nouveau permis de conduire remplacera-t-il les permis roses ?

Tous les permis de conduire délivrés avant le 19 janvier 2013 sont valables jusqu'au 19 janvier 2033. Ces 38 millions de titres de permis de conduire seront remplacés progressivement par des nouveaux permis au format « carte de crédit » à partir de 2015. Les titulaires de permis de conduire seront informés par leur préfecture des modalités d'échange le moment venu.

Les permis de conduire délivrés entre le 19 janvier et le 16 septembre 2013 seront remplacés en priorité, en 2014.

Est-ce que le permis à points existe toujours ?

Le principe du permis à points n'est pas remis en cause.

Le code de consultation des points peut être obtenu auprès de la préfecture. Il permet de consulter le solde de ses points sur le téléservice Télépoints : <https://tele7.interieur.gouv.fr>

Avant fin 2013, il sera envoyé avec le nouveau permis de conduire.

INUTILE DE VOUS DÉPLACER pour demander un nouveau permis de conduire.

Si votre permis a été délivré avant le 19 janvier 2013, il est valide jusqu'au 19 janvier 2033.

Plus d'informations sur :

www.interieur.gouv.fr
rubrique démarches / permis de conduire



web

Le nouveau permis de conduire sécurisé

16 septembre 2013



